

**IA Gestionnaire - PRIMO – 2025/2026**  
**Etudiant jamais inscrit à l'UGA**  
**(quelque soit le niveau de formation à l'UGA)**

**Pièces justificatives obligatoires pour tous les étudiants**

N°	Libellé pièce justificative
00069	Formulaire d'inscription 2025/2026 complété et signé
00043	Pour étudiants français : Carte nationale d'identité <b>ou</b> passeport Pour étudiants étrangers UE/EEE : carte d'identité européenne <b>ou</b> passeport Pour étudiants étrangers hors UE/EEE: titre de séjour <b>ou</b> passeport
00007	Etudiant de nationalité française <b>ET âgé de moins de 25 ans</b> : copie de la « Journée de Défense à la Citoyenneté » (JDC) ou du « Service National Universel » (SNU).
00045	Etudiant français n'ayant pas encore effectué sa JDC ou SNU : attestation de recensement
00038	Pour les étudiants en <b>formation initiale ou contrat d'apprentissage</b> : Attestation 2025/2026 de la Contribution Vie Etudiante et Campus ( <b>CVEC</b> ) qui comporte un QR code
99999	<b>1 photo d'identité</b> (de face, sur fond uni) au format JPEG

**Pour une inscription administrative en Licence 1 ou BUT1 ou PASS d'un étudiant ayant un bac français**

00042	Relevé de notes du Baccalauréat français ou du DAEU
-------	---

ou

**Pour une inscription administrative d'un étudiant ayant un diplôme étranger (peu importe le niveau)**

00044	Etudiant titulaire d'un <b>diplôme étranger</b> : copie du diplôme justifiant l'admission (la <u>traduction de ce diplôme effectuée par un traducteur assermenté</u> est également à transmettre)
-------	---

ou

**Pour une inscription administrative dans les autres niveaux d'études (L2, BUT2, L3, BUT3, LP, M1, M2 etc...)**

00046	Relevé de notes ou attestation de réussite de la formation précédente donnant accès à l'inscription (exemple : si l'admission est en master 1, fournir l'attestation de réussite de la licence) – (diplôme <b>français</b> uniquement)
-------	--

ou

**Pour une inscription administrative d'un étudiant en Master 2 MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et DU MEEF 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré - en alternance :**

00019	Justificatif d'admission au CRPE 2023
-------	---------------------------------------

**Pièces à fournir selon situation de l'étudiant**

Les pièces **00008, 00016, 00017, 00034, et 00019** engendrent une **exonération totale des DI nationaux** quel que soit le nombre d'IAE et dans certains **DU** habilités à recevoir des boursiers (hors bourse IDEX car exonération totale que dans une seule IAE).

<b>00008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'étudiant est <b>boursier du Crous</b> de l'académie de Grenoble, il doit être en possession de <b>l'attestation de bourse 2025/2026</b> délivrée par le Crous (au <b>nom</b> de l'étudiant et <b>recto verso</b> du document, et doit être attribuée pour le <b>niveau d'études</b> dans lequel il <u>s'inscrit</u>).</li> <li>⚠ <b>Ne pas accepter</b> : d'attribution en « <b>attente de décision</b> » ou portant la mention « <b>refus</b> ».</li> <li>Si un étudiant <b>étranger</b> est <b>boursier du gouvernement français</b> il doit être en possession d'une <b>attestation bourse 2025/2026</b> délivrée par Campus France <u>comportant la mention</u> « <b>exonéré des droits d'inscription</b> ». Attention à la codification selon que l'étudiant <b>soit de l'UE/EEE ou hors l'UE/EEE</b></li> <li>⚠ <b>Ne pas accepter</b> : une attribution de bourse attribuée <b>par un gouvernement étranger</b>.</li> <li>Si l'étudiant bénéficie d'une <b>bourse du ministère de la santé</b> il doit être en possession : d'une <b>attestation bourse 2025/2026</b> délivrée par la Région. Celle-ci concerne uniquement les cursus de médecine, infirmier, puériculture, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, maïeutique &amp; certaines formations sociales de l'IUT2 (Diplôme d'État d'Assistant de Service Social - DEASS)</li> <li>Si un étudiant étranger en Master 1 ou 2 bénéficie d'une <b>bourse IDEX</b>, il doit être en possession d'une attestation de <b>bourse IDEX 2025/2026</b> délivrée par l'UGA.</li> <li>⚠ <b>L'étudiant qui ne peut pas fournir le justificatif de bourse devra s'acquitter de la totalité des droits</b> et demandera un remboursement à posteriori lorsqu'il obtiendra son attestation de bourse. <b>La pièce 00008 est à fournir mais ne peut pas faire l'objet d'une pièce manquante, puisqu'en l'absence de présentation de la PJ l'étudiant doit régler l'intégralité des droits d'inscription et ne devra pas être enregistré en tant que boursier.</b></li> </ul>
<b>00016</b>	<b>Pupille de la nation</b> : de la carte pupille de la nation
<b>00034</b>	<b>Etudiant bénéficiant du statut de réfugié, demandeur d'asile, sous protection subsidiaire, protection internationale ou étudiant en provenance d'Ukraine sous protection temporaire</b> : document attestant la situation.
<b>00017</b>	<b>Personne en situation de handicap</b> : la « <u>Carte Mobilité Inclusion</u> » sur laquelle figure la mention « <b>Invalidité</b> »
<b>00024</b>	<b>Etudiant inscrit en parallèle dans une autre université</b> : certificat de scolarité et décompte des droits payés dans l'autre université. (Si inscription parallèle en 2025/2026 dans un établissement <b>du Grand Etablissement UGA</b> ( <i>Grenoble INP, Science PO Grenoble, ENSAG</i> ), voir guide des IA <u>car profil d'exonération partielle</u> ).

**Pour l'inscription administrative d'un étudiant inscrit précédemment dans une autre université en France**

<b>00022</b>	<p>Fiche <b>de transfert départ</b> de l'université d'origine <b>ou</b> fiche <b>de transfert arrivée de l'UGA</b> complétée par l'étudiant, <u>signée et tamponnée par la scolarité</u> dans laquelle il est admis.</p> <p><i>(Ces fiches permettent de récupérer le <b>dossier étudiant</b> dans l'établissement d'origine. Il appartiendra à la <b>scolarité</b> d'assurer le suivi de ces dossiers ainsi que les relances auprès de l'établissement d'origine le cas échéant. Dès réception, le dossier étudiant doit être enregistré dans le suivi des PJ sur Apogée).</i></p>
--------------	---

**Pour une inscription en alternance : étudiant en apprentissage ou contrat de professionnalisation**

<b>00047</b>	<b>Etudiants en contrat de professionnalisation</b> : contrat signé du salarié et de l'entreprise pour l'année universitaire en cours (voir fiche focus IA Contrat professionnalisation)
<b>00048</b>	<b>Etudiants en contrat d'apprentissage</b> : contrat signé du salarié et de l'entreprise pour l'année universitaire en cours (voir fiche focus IA Apprenti) ⚠ Assujetti à la CVEC

**Pour une inscription administrative d'un public particulier**

<b>00032</b>	<p>Fiche d'autorisation d'inscription pour publics FC pour : formation continue, reprise d'études, alternance, VAE ou VES</p> <p><b>ou</b></p> <p>Fiche d'autorisation d'inscription pour publics FI pour : accueil-échanges, conventions, auditeurs libres, apprenants hébergés ou sous un profil exonérant particulier</p>
--------------	--

**Pour une inscription d'un étudiant extracommunautaire (étranger hors UE/EEE)**

Si l'étudiant est extracommunautaire **voir le tableau récapitulatif des droits différenciés** afin de savoir s'il est assujéti au paiement des droits différenciés ou non **et connaître la pièce qui est à fournir en fonction de sa situation :**

<b>00049</b>	<p>Etudiant extracommunautaire - Rattachement à un citoyen de l'UE / EEE / Suisse « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE / Suisse » Ou « Carte de séjour - directive 2004/38/CE <b>ne pas oublier de coder la variable sur apogée</b> »</p>
<b>00051</b>	<p>Etudiant extracommunautaire - Résident longue durée (ou son enfant) « Carte de résident longue durée - UE » ou « certificat de résidence algérien » + pour enfant → preuve de la filiation (extrait acte de naissance ou livret de famille traduit en français) - <b>ne pas oublier de coder la variable sur apogée</b></p>
<b>00051</b>	<p>Etudiant extracommunautaire Domiciliés fiscaux en France depuis au moins deux au 01/01/2025 Trois avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) pour les années 2023-2024-2025 (revenus 2022-2023-2024) <b>ne pas oublier de coder la variable sur apogée</b></p>
<b>00052</b>	<p>OU Rattachés à un foyer fiscal en France depuis au moins deux ans au 01/01/2025 Trois avis d'imposition ou ASDIR du foyer auquel il est rattaché (avec une adresse en France) + copie de la déclaration des revenus sur laquelle l'état civil de la personne rattachée doit être mentionnée <b>ne pas oublier de coder la variable sur apogée .</b></p>
<b>00058</b>	<p>Etudiant extracommunautaire Attestation de l'Ambassade de France pour l'exonération partielle <b>ne pas oublier de coder la variable sur apogée</b></p>
<b>00053</b>	<p>Etudiant extracommunautaire Carte d'étudiant ou attestation d'inscription <b>2018-2019</b> indiquant l'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur en France (y compris centre FLE) <b>ne pas oublier de coder la variable sur apogée</b></p>
<b>00054</b>	<p>Etudiant extracommunautaire Imprimé UGA de demande d'exonération partielle</p>
<b>00059</b>	<p>Etudiant extracommunautaire Etudiant Québécois - Copie du passeport Canadien et carte d'assurance maladie <b>ne pas oublier de coder la variable sur apogée</b></p>

⚠ D'autres pièces justificatives peuvent être demandées par votre composante. Dans ce cas-là, il vous appartient de les communiquer à l'étudiant.